

DEDUCTION FISCALE POUR LA SECURISATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Investissements spécifiques: sécurisation d'un chantier

Attestation en application de l'article 49¹ de l'AR/CIR 92 en matière de déduction pour investissement visé à l'article 69, § 1er, alinéa 1er, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1992.

Je, soussigné, entrepreneur enregistré conformément à l'article 401 du Code des impôts sur les revenus 1992, établi à avec numéro d'enregistrement..... - - atteste que:

(biffer les investissements ci-dessous qui ne s'appliquent pas)

- le matériel installé est une barrière de chantier, qui empêche ou retarde l'accès des malfaiteurs ou retarde leur fuite après qu'ils ont commis un délit;
- le matériel installé est une serrure ou un système de sécurisation du matériel ou des matériaux présents sur le chantier, qui prévient ou détecte le vol d'objets.

La fourniture et le placement du matériel susmentionné ont été réalisés auprès de mon client le (date)

Données de l'adresse du chantier où sont exécutés les travaux du client:

NOM:

NUMERO D'ENTREPRISE:

ADRESSE:

CP: COMMUNE:

Date
.....

Signature
.....